

Procès-verbal issu du Conseil Municipal  
du 7 juillet 2023

Date de convocation : 27/06/2023

Ordre du Jour :

- 41) tarifs périscolaires 2023/2024
- 42) tarifs des salles
- 43) avis sur le projet de santé de la Région Centre Val de Loire 2023/2028
- 44) rapport CATV 2022
- 45) nouvelles modalités de tarification de la CATV – convention pour le périscolaire
- 46) Décision Modificative

Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie, qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER  
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme Béatrice LANDRÉ  
M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO  
Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme Martine JOLY-LAVRIEUX

Mme Béatrice LANDRE a été désignée secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 est approuvé par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention après remarques formulées par Mme JOLY-LAVRIEUX. Mme JOLY-LAVRIEUX indique que le tableau fourni pour le calcul des tarifs cantine est incomplet et que le sujet aurait dû être ajourné. Elle conteste la validité de ce tableau qui n'a pas de sens. Mme BOULAY répond que les explications ont été données en conseil municipal, que les élus ont voté et décidé de ne pas ajourner le sujet. Concernant la réunion publique de mi-mandat, Mme JOLY-LAVRIEUX indique que cette information n'aurait pas dû être annoncée en conseil municipal car il s'agissait d'une réunion « politique » des conseillers majoritaires. Elle informe que M. TYTGAT a envoyé un mail en ce sens, Mme BOULAY lui répond qu'une réponse a été apportée à ce mail. M. TYTGAT confirme et indique que la réponse fournie était claire. M. GAUTHIER précise que la requalification de la réunion de mi-mandat leur a été expliquée ~~précédemment lors de la réunion de mi-mandat~~.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2023-37 – tarifs périscolaire 2023/2024

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2023.

Mme Maryvonne BOULAY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarifs de 5.2 % par rapport à l'exercice 2022 à compter de septembre 2023. Elle informe que c'est la hausse qui a été appliquée depuis le début de l'année sur tous les tarifs qui ont été révisés. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si le tarif est à l'heure ou à la vacation. Mme BOULAY lui répond à la vacation. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si on connaît les quotients familiaux des parents pour lesquels les enfants utilisent l'accueil périscolaire. Mme CHERAMY lui répond non. Il est indiqué que seules 2 ou 3 familles ne réservent pas les présences de leurs enfants. Les réservations doivent se faire auprès du guichet unique des Territoires Vendômois.

**Forfait Matin réservé** formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus) :

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	0,66 €	0,69 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00075	0,38
Supérieur à 1450€	1,43 €	1,50 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	1,30 €	1,36 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00120	0,87

**Matin non réservé** formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

## Azé

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	0,81 (QF x X) + Y 1,78 €	0,85 € (QF x X) + Y 1,87 €	0,00095	0,47
Hors Azé				
Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	1,63 € (QF x X) + Y 3.15 €	1,71 € (QF x X) + Y 3,31 €	0,00150	1,09

**Forfait Soir réservé** formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

## Azé

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	1,69 € (QF x X) + Y 3,70 €	1,78 € (QF x X) + Y 3,89 €	0,00198	0,98
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

## Hors Azé

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	3,39 € (QF x X) + Y 7,42 €	3,56 € (QF x X) + Y 7,80€	0,00398	1,96
--	----------------------------------	---------------------------------	---------	------

**Soir non réservé** formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

## Azé

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	2,11 € (QF x X) + Y 4,63 €	2,22 € (QF x X) + Y 4,87 €	0,00248	1,23
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

## Hors Azé

Inférieur à 448€ De 448,01 à 1450€ Supérieur à 1450€	4,22 € (QF x X) + Y 9,28 €	4,44 € (QF x X) + Y 9,76 €	0,00498	2,44
--	----------------------------------	----------------------------------	---------	------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 11 pour,

**DÉCIDENT :**

➤ D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

➤ D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-38 – tarifs des salles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Madame BOULAY informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des locations de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour mémoire une hausse de 2.63% avec un arrondi à l'€uro avait été faite en 2022.

Madame le Maire propose une hausse de 5.2%

Mme MOTTIER demande si on a une idée du prix des locations de salles dans les communes alentours. Mme BOULAY lui répond que non mais qu'en revanche l'augmentation du prix des locations est la même que celle qui est proposée. Mme CHERAMY dit que les charges de fonctionnement ne baissent pas, que c'est pareil pour les loyers.

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 12 voix pour, les membres du Conseil municipal

**DECIDENT :**

➤ D'appliquer les tarifs des locations de salles, suivant les tableaux ci-dessous :

- 1) Tarifs « Commune »
- 2) Tarifs « Hors Communes »

➤ De porter le tarif des arrhes à la moitié du tarif de la location pour la réservation de ces salles. Les arrhes seront ensuite déduits de la facturation finale, sauf si cette réservation est annulée au moins 2 mois avant la date de la manifestation.

➤ Un chèque de caution sera demandé à la remise des clefs d'un montant de 100 % du prix de la location de ou des salles et sera restitué après vérification de l'état des lieux en fin de location.

1 - Tarifs locations salles Commune

Tarifs	Tarifs au 01/09/2022	Tarifs au 01/09/2023
<b>Tarifs Week-end</b> <i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	393.00 €	413.00€
- grande salle avec cuisine	258.00 €	273.00€
- petite salle sans cuisine	144.00 €	151.00€
<b>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</b> <i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou du Dimanche 7 heures à 24 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	269.00 €	283.00€
- grande salle avec cuisine	208,00 €	218.00€
- petite salle sans cuisine	102,00 €	107,00€
<b>Vin d'Honneur</b>		
- 2 salles	79,00 €	83.00€
- grande salle	65,00 €	68.00€
- petite salle	51,00 €	54.00€
<b>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</b>		
- 2 salles	102.00 €	107.00 €
- grande salle	80,00 €	84,00 €
- petite salle	52,00 €	55.00€
<b>Location pour Bal ou Théâtre</b>		
- 2 salles	196,00 €	206.00€
<b>Vaisselle</b> (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	0,77 €	0,81 €
<b>Plateaux de tables circulaires</b>	5,95 €	6,26 €

2 - Tarifs locations salles « Hors Communes »

Tarifs	Tarifs au 01/09/2022	Tarifs au 01/09/2023
<b>Tarifs Week-end</b> <i>Du Vendredi 18 heures 30 au Dimanche 20 heures</i>		
- 2 salles avec cuisine	492,00 €	517,00 €
- grande salle avec cuisine	321,00 €	338,00 €
- petite salle sans cuisine	174,00 €	183,00 €
<b>Bals d'Associations, Banquets, autres cérémonies</b> <i>Du Samedi 8 heures au Dimanche 7 heures ou</i>		

- grande salle avec cuisine	260,00 €	273,00 €
- petite salle sans cuisine	125,00 €	131,00 €
<b><u>Vin d'Honneur</u></b>		
- 2 salles	96,00 €	101,00 €
- grande salle	80,00 €	84,00 €
- petite salle	65,00 €	68,00 €
<b><u>Conférences, Débats, Réunions, concours de cartes et loto</u></b>		
- 2 salles	132,00 €	139,00 €
- grande salle	96,00 €	101,00 €
- petite salle	67,00 €	70,00 €
<b><u>Location pour Bal ou Théâtre</u></b>		
- 2 salles	243,00 €	255,00 €
<b><u>Vaisselle</u></b> (le couvert : assiettes, fourchettes, verres etc...)	1,00 €	1,05 €
<b><u>Plateaux de tables circulaires</u></b>	5,95 €	6,25 €

### 2023-39 avis sur le projet de santé régional 2023/2028

Mme BOULAY informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de donner un avis sur le projet de santé régional 2023/2028. Elle informe que les documents de consultation ont été envoyés par mail aux élus.

Elle demande l'avis des membres du conseil présents.

M. TYTGAT informe que beaucoup de personnes se prononcent contre ce projet. La consultation des partenaires associés est légère à son sens. Le SRS est interprété et ce sont des documents très techniques. Mme LANDRE informe que les documents sont difficiles à lire lorsque l'on n'est pas dans le domaine médical. M. TYTGAT dit que le projet est en deçà des enjeux à venir et que cela ne suffira pas. Mme MOTTIER dit que les ambitions sont indiquées mais pas les moyens mis à disposition.

Concernant l'avis sur le SRS (Schéma Régional de Santé), après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par :

Avis favorable : 0 voix

Avis défavorable : 4 voix

Abstentions : 10 abstentions.

Il est donc donné un avis défavorable au SRS.

Concernant l'avis sur le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations vulnérables), après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par :

Voix favorable : 0 voix

Voix défavorable : 4 voix

Abstentions : 10.

Il est donc donné un avis défavorable au PRAPS.

### 2023-40 rapport d'activités CATV (Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois) 2022

Mme BOULAY informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de donner son avis sur le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. Elle informe que le rapport a été remis lors de la dernière réunion de conseil municipal et a été envoyé par mail aux élus.

Elle demande l'avis des membres du conseil présents. Il n'y a pas de remarques, ni observations formulées. Tous les élus ont pris connaissance de ce rapport.

### 2023-41 nouvelles modalités de tarification de la CATV – convention pour le périscolaire

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal que les modalités de tarification de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois concernant le périscolaire vont changer et qu'il convient de délibérer à ce sujet.

En effet, la mairie fait appel au guichet unique pour le périscolaire. Les parents inscrivent leurs enfants et paient leurs jours de présence directement au guichet unique. Ce dernier nous reverse chaque mois, à terme échu, l'argent versé par les parents.

En cas d'impayés, ce sont les services de la mairie qui s'occupent de relancer les parents et de récupérer l'argent.

Actuellement, c'est la convention de 2018 qui s'applique toujours. La facturation du service se fait selon le nombre d'activités (périscolaire matin et périscolaire soir en ce qui nous concerne) et le nombre de tarifs et de tranches de tarifs paramétrés.

Il est proposé que ce service soit facturé selon un calcul par unité d'œuvre ATU selon le montant des factures émises auprès

assurant ainsi une meilleure équité entre les communes ainsi qu'une méthode de calcul actualisée plus simple pour le service back office à partir de l'évaluation des charges de celui-ci.

Les projections faites aboutissent à un montant de prestation équivalent voire légèrement inférieur au montant jusqu'alors calculé sur la base de la grille tarifaire (moyenne de 1 000 € depuis 2019).

La nouvelle convention s'appliquera sur les montants facturés aux familles du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Il est indiqué que déléguer les inscriptions périscolaires au guichet unique est pratique pour les parents qui n'ont qu'un point d'entrée pour toutes les activités de leurs enfants. En ce qui concerne la mairie, seul le périscolaire est concerné. Mme CHERAMY précise que le guichet unique peut aussi servir aux adultes. M. GAUTHIER dit que la commune est peu utilisatrice du guichet unique et qu'il aurait été judicieux que les services de Territoires Vendômois aient été présents pour expliquer ce changement car ce n'est pas très lisible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décident d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention suite aux modifications de la tarification appliquée par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

#### 2023-42 Décision modificative

Mme BOULAY informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative.

En effet, les écritures prévues au budget concernant la prévision de vente du terrain rue des Marronniers ne conviennent pas au Service de Gestion Comptable de Vendôme. Cette décision modificative a été vue avec l'aval de notre conseillère aux décideurs locaux.

Il convient de procéder aux écritures suivantes :

- Chapitre 021 en recettes d'investissement	- 34 150.00 €
- Chapitre 023 en dépenses de fonctionnement	- 34 150.00 €
- Chapitre 024 en recettes d'investissement	+ 68 085.88 €
- Article 192 chapitre 040 en recettes d'investissement	- 33 935.88 €
- Article 2115 chapitre 21 en dépenses d'investissement	- 214.12 €
- Article 7751 en recettes de fonctionnement	- 34 150.00 €

Mme CHERAMY quitte la séance à 20 h 45.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décident d'autoriser Madame le Maire à procéder aux écritures ci-dessus par 14 voix pour.

#### Divers

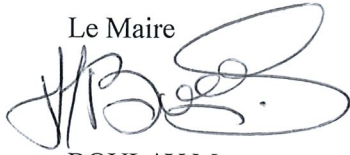
- Mme le Maire informe que la mairie a reçu un arrêté de mandatement d'office d'une dépense obligatoire pour l'école privée pour une somme de 5 462.76 € pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.
- Mme BOULAY donne les dates à retenir pour les réunions et commissions à venir : commission PLUiH le 28/08, commission Affaires scolaires le 31/08, Commission Occupation des salles le 05/09. La Semaine Bleue se déroulera du 2 au 8 octobre, le repas des aînés organisé par la mairie se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre. Un musicien a été retenu pour animer toute la durée du repas. Il s'agit de M. LAZOORE. Commission Finances élargie le 26/09 et commission Affaires Scolaires avec les agents pour le réaménagement de la cour de l'école le 21/09 à 13h30
- Les prochains conseils municipaux devraient avoir lieu aux dates suivantes : 07/09/2023 – 12/10/2023 - 09/11/2023 - 14/12/2023 et 11/01/2024.
- La réunion concernant les éoliennes qui a eu lieu à Azé le 21 juin dernier a réuni 60/70 personnes.
- La cérémonie des vœux est prévue pour le 12/01/2024.
- Les horaires d'été de la mairie sont donnés, à savoir : lundi : 14h-17h30, mardi : 16h-17h30, mercredi et vendredi : 9h-12h.
- Le dernier marché avant les vacances aura lieu le jeudi 4 août et la reprise se fera le jeudi 31 août.
- Le début des travaux de la maison de santé est prévu pour le 28 août 2023. Les marchés ont été signés. Fin décembre 2023, le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air.
- Une réunion à destination des maires avec le procureur a eu lieu : des actions peuvent être mises en place. Cela sera à réfléchir avec les adjoints.
- Une réunion avec Cavités 37 s'est tenue : c'est un peu le même principe que le CAUE mais concernant les caves et les troglodytes.
- Lors de l'assemblée générale d'Azé Loisirs, il a été annoncé que l'association abandonne l'organisation du marché de Noël, les chalets sont en vente. L'association n'organisera plus que la randonnée et 2 soirées dansantes.
- M. BRETON, le jardinier de la Varenne, sera encore présent pour réaliser les décorations de Noël avec les résidents de la Varenne pour cette année 2023.
- Le centre équestre des Bellezèveries sera représenté lors des championnats de France d'équitation à Lamotte-Beuvron.
- Le rassemblement organisé par l'AMF en soutien aux Maires a rassemblé une quinzaine de personnes devant la mairie.

- Un point sur les travaux en cours et ceux à faire est donné.
- La table en inox est arrivée à la cantine pour remplacer celle existante qui n'était plus aux normes.
- M. GAUTHIER fait un point sur les travaux de voirie.
- Mme BOULAY informe qu'un devis a été reçu suite à la vérification des bornes incendies présentes sur la commune. Le devis s'élève à 7 152 €. Il y aurait 4 bornes pour lesquelles il manque de la pression, cependant, si on change le diamètre des tuyaux, la qualité de l'eau risque d'être moins bonne car l'eau stagnera plus dans les tuyaux.

La séance est levée à 21h55.

Fait le 10/07/2023, à Azé

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRÉ Béatrice

